



Francis Edumalichukwu Okonkwo, C.S.Sp.

Le P. Francis Edumalichukwu Okonkwo, C.S.Sp., de la province spiritaine du Sud-Est Nigéria, a été ordonné en 1965. Après un travail missionnaire en Sierra Leone et un an d'études de spiritualité, juste après la guerre civile du Biafra, il devient maître des novices à Awo-omama. En 1976, sous l'égide du prestigieux Adrian van Kaam, C.S.Sp., il obtient une maîtrise à l'Institut de spiritualité formative de l'université Duquesne. De retour au Nigéria, il travaille dans la formation aux ministères, donne retraites et prédications dans les paroisses et instituts religieux, pour tous les membre du clergé. Il a développé un programme « Sexualité- Amitiés-Célibat », qu'il propose aux noviciats, aux années sabbatiques, aux séminaires, aux retraites approfondies, et aux consistoires de certains diocèses.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE PEUT-ELLE SE DISPENSER DU CÉLIBAT CLÉRICAL ?

INTRODUCTION

La suggestion émise lors du Synode pour l'Amazonie (octobre 2019) d'ordonner des hommes mariés (*virī probatī*) servant déjà les besoins pastoraux de communautés isolées a soulevé une véritable tempête¹. Un de ses opposants les plus virulents s'est présenté en la personne du cardinal Robert Sarah. Écrit en collaboration avec le pape émérite Benoît XVI, son livre vient d'être publié². Le cardinal écrit ceci :

« Pour le prêtre, le célibat est le moyen d'entrer dans une authentique vocation de conjoint [...] Il existe une véritable analogie entre le sacrement du mariage et le sacrement de l'Ordre, qui tous deux culminent dans un don total de soi. C'est pourquoi les deux sacrements s'excluent mutuellement [...] La capacité d'amour conjugal du prêtre est entièrement donnée et réservée à l'Église. La logique du sacerdoce exclut tout "autre conjoint" que l'Église³. »

1. L'opposition a finalement été soulagée lorsque l'exhortation apostolique du Saint-Père n'a pas imposé cette autorisation d'ordination. Toutefois, la question peut se poser à nouveau dans un autre cadre, puisque le pape François a confié aux évêques de la région la tâche de trouver des solutions adaptées à leurs besoins pastoraux.

2. *From the Depths of our Hearts: Priesthood, Celibacy and the Crisis of the Catholic Church* [Des Profondeurs de nos cœurs : Le sacerdoce, le célibat et la crise de l'Église catholique], Ignatius Press, March 2020.

3. *Ibid.*, p. 84, 85.

Sans nécessairement comprendre le mariage et les ordres sacrés comme étant essentiellement « mutuellement exclusifs », cet article se place dans la perspective que, malgré tous les défis auxquels cela la confronte, l'Église catholique ne peut se permettre de renoncer au célibat clérical.

Le célibat est un état, un mode de vie plein de mystère.

L'Église du Christ, le fondateur lui-même, l'Eucharistie et le sacerdoce ministériel sont des mystères ; pour être compris, ils nécessitent la foi. Tous ont des liens intrinsèques avec l'unique message du Christ, la venue du royaume de Dieu. Plein de mystère et nécessairement lié au sacerdoce ministériel qui est un service rendu au peuple de Dieu, le célibat est un état, un mode de vie. Aujourd'hui, le charisme du célibat interpelle l'Église. Mais voilà, les mystères de Dieu transcendent les raisonnements et les cultures purement humaines. Ce dépassement, cet « être au-dessus », ne signifie pas pour autant désaccord ; parce que Dieu est l'auteur à la fois de la raison humaine et de ses propres mystères, la raison peut s'ouvrir au mystère par le don de la foi. Ainsi, foi et obéissance occupent-elles ici une place prépondérante.

Nous avons tout laissé et nous t'avons suivi.

LE ROYAUME A DES EXIGENCES AUXQUELLES LE DISCIPLE SE DOIT DE SATISFAIRE

Jésus a proclamé la Bonne Nouvelle en lançant son cri de guerre, un cri qui remet en question le statu quo : « Convertissez-vous : le royaume des cieux s'est approché ! (Mt 4, 17) ». Mot d'ordre, le repentir. Jean ouvre son évangile avec l'avènement de la Parole comme duel entre lumière et ténèbres : « La lumière brille dans les ténèbres, et les ténèbres ne peuvent jamais l'éteindre (Jn 1, 5 – Traduction littérale de NLT New Living Translation)⁴ ». Nous savons que le témoin de la foi ne peut jamais succomber à l'obscurité d'une époque ou d'une culture.

Lorsque Pierre déclare abruptement : « Eh bien ! nous, nous avons tout laissé et nous t'avons suivi. Qu'en sera-t-il donc pour nous ? (Mt 19, 27) », Jésus répond, dans la version de Luc :

« En vérité, je vous le déclare, personne n'aura laissé maison, femme, frères, parents ou enfants, à cause du Royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce temps-ci et, dans le monde à venir, la vie éternelle. (Lc 18, 29-30). »

Luc inclut « femme » et « enfants » parmi ceux que quitte un disciple iti-

4. Sauf indication contraire, l'Écriture du texte anglais est citée selon la *New America Bible*, édition révisée (NABRE), 2011. En français, on a choisi la T.O.B. (Traduction œcuménique de la Bible).

néant de Jésus. Pierre était marié lorsqu'il a été appelé (voir Mc 1, 29-31) et, avec le reste des apôtres, il a emmené « une sœur, une femme » (1 Cor 9, 5) dans ses voyages apostoliques⁵. La formulation, d'autant plus que Paul avait lui-même choisi le célibat, renvoie probablement à une vierge qui vit avec un apôtre, non pas comme épouse, mais comme gouvernante⁶. Cela suggère que les apôtres aient renoncé à l'usage du mariage.

Cela suggère que les apôtres aient renoncé à l'usage du mariage.

Le C^{al} Stickler plaide en faveur des « origines apostoliques du célibat clérical et son observance depuis le commencement même. »

En cela, ils s'assimileraient au Christ qui a prêché le royaume de Dieu dans le célibat. Lorsque ses disciples se sont opposés à son enseignement sur le mariage et le divorce, selon lequel « si telle est la condition de l'homme avec sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier (Mt 19, 10) », Jésus a proclamé que « [...] il y a des eunuques qui sont nés ainsi du sein maternel ; il y a des eunuques qui ont été rendus tels par les hommes ; et il y en a qui se sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du Royaume des cieux [...] (Mt 19, 12). » Le « à cause du Royaume » a une portée missionnaire, il appelle au don total de soi afin de le construire. Jésus a défendu son propre choix de célibat (« eunuque ») et « leur a demandé de renoncer à la famille et la vie conjugale [...] une existence totalement vouée au service du royaume⁷. » Ainsi, le C^{al} Stickler plaide-t-il en faveur des « origines apostoliques du célibat clérical et son observance depuis le commencement même⁸ », en ce sens que Jésus, dans Lc 18, 28-30, a établi : « [...] l'engagement à la continence dans la consommation du mariage après ordination⁹. »

Paul, lui aussi, a mené une vie de célibataire. Aux Corinthiens qui l'interrogeaient sur la vie conjugale, il répondait : « Je voudrais bien que tous les hommes soient comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu un don particulier, [...] (1 Cor 7, 7). » C'est pour remplir son ministère auprès des païens qu'il a reçu le charisme du célibat. Quant au Cœur apostolique de Marie, il est imprégné d'amour célibataire. La maternité divine de la Sainte Vierge illustre la puissante fécondité du don de soi dans le célibat par la puissance

5. NABRE traduit par « une épouse chrétienne », mais le grec est littéralement « une sœur, une femme ».

6. Voir GALOT (Jean), *Theology of the Priesthood* [Théologie du sacerdoce]. San Francisco : Ignatius Press, 1984 (Original : *Teologia del sacerdozio*. Libreria Editrice Fiorentina), p. 238.

7. *Ibid.*, p. 237.

8. STICKLER (C^{al} Alfons Maria), *The Case for Clerical Celibacy : It's Historical & Theological Foundations* [Les arguments en faveur du célibat des ecclésiastiques : fondements historiques et théologiques]. Ignatius Press, San Francisco 1995, p. 28.

9. *Ibid.*, p. 12.

du Saint-Esprit (Lc 1, 35). Vierge et mère, elle est l'épouse de l'Esprit Saint, la mère de Dieu qui sert le plan divin de salut. Le prêtre célibataire devient l'époux de l'Église, père du peuple de Dieu, servant du même plan de salut.

*Le prêtre
célibataire devient
l'époux de l'Église, père
du peuple de Dieu,
servant du même
plan de salut.*

ANNONCES INDICIELLES DU CÉLIBAT CHEZ LES PREMIERS CHRÉTIENS

*Le
fait d'exclure
un remariage après
le décès de l'épouse
indique que l'Église
cherchait pour son clergé
une forme ou une autre
de radicalisme
évangélique.*

Une certaine communauté de Corinthe soutenait déjà : « [...] Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme [de toucher une femme] (1 Cor 7, 1) ». « Toucher une femme » est un euphémisme pour désigner un rapport sexuel ; en d'autres termes cette faction rejetait tout rapport entre homme et femme¹⁰. Il semble donc que pour eux : « [...] même les croyants mariés ne devraient pas avoir de relations sexuelles avec leurs conjoints¹¹. »

Tertullien de Carthage (vers 153-230) préférait clairement le célibat au mariage, qui n'était pour lui qu'un moindre mal - on peut, parce qu'on le doit, se marier - ceci pour éviter le plus grand mal, celui de brûler en enfer. Dans Une Exhortation à la chasteté, adressée à sa femme, Tertullien trace trois degrés de sainteté pour la vie chrétienne : rester vierge de naissance, vivre une vie de virginité après le baptême, et un seul et unique mariage - il assimilait tout second mariage après la mort d'un des conjoints à de la polygamie¹².

1 Tim 3, 2-3 décrète ceci : « Aussi faut-il que l'évêque¹³ soit irréprochable, mari d'une seule femme [...] Qu'il sache bien gouverner sa propre maison et tenir ses enfants dans la soumission, en toute dignité. » Il est donc clair que ces presbytres-évêques, précurseurs des évêques et prêtres, avaient bien des enfants. Toutefois, le fait d'exclure un remariage après le décès de l'épouse indique que l'Église cherchait pour son clergé une forme ou une autre de radicalisme évangélique. Eusèbe de Césarée (lequel avait participé à Nicée) voyait en 1 Tim 3, 2 une demande pour que ceux consacrés au service du culte divin s'abstinsent de

10. Je m'appuie ici sur COLLINS (Adela Yarbro), "Ancient Christians on Marriage & Celibacy: Readings of 1 Corinthians 7 in the Early Church [Les chrétiens de l'Antiquité sur le mariage et le célibat : Lectures de 1 Cor 7 dans l'Église primitive]", *Biblical Research* n°64 (2019), p. 6-24.

11. *Ibid.*, p. 9.

12. *Ibid.*, p. 20-21.

13. *Episkopos* signifie littéralement « superviseur ». À cette époque-là, les communautés chrétiennes étaient sous la tutelle des presbytres/anciens qui, en leur qualité de pasteur de la communauté, étaient appelés surveillants/évêques.

relations sexuelles avec leurs épouses¹⁴.

Le cardinal Stickler soutient pour sa part que le célibat n'est pas seulement « adapté » au sacerdoce, mais qu'il lui est : « tout simplement à la fois nécessaire et indispensable¹⁵ ». Dès le début du IV^e siècle, bien avant sa première codification en tant que norme écrite (*lex*), le célibat faisait partie des us et coutumes juridiques obligatoires (*ius*, droit)¹⁶. Évènement isolé à l'époque, la première norme écrite d'obligation de continence fut introduite en l'an 300 par le concile espagnol d'Elvira :

« Il a semblé bon d'interdire absolument aux évêques, aux prêtres et aux diacres, c'est-à-dire à tous les clercs engagés dans le service de l'autel, d'avoir des relations [sexuelles] avec leurs femmes et de procréer des enfants ; si quelqu'un le fait, qu'il soit exclu de la distinction d'appartenir au clergé (canon 33)¹⁷. »

En 325, le Concile de Nicée débattait de l'obligation du célibat pour tout le clergé - les évêques de l'Est comme de l'Ouest étaient déjà tenus à la continence dans le mariage. Sozomen (375-477)¹⁸ rapporte que Paphnuce, un confesseur, soutint que le mariage devant être honorable et chaste, la cohabitation avec les épouses était ce qui constituait la chasteté. Les restrictions risquaient d'inciter à la consommation (incontinence). Or, l'ancienne tradition de l'Église prescrivait que les personnes non mariées avant l'ordination le restassent et que les personnes mariées n'éloignassent pas leur femme. Certains considèrent cette intervention de Paphnuce comme non véritablement historique¹⁹. Cette histoire de Paphnuce est peut-être dans la logique de la tradition orientale qui, au Concile de Trullo (691), a imposé aux évêques de pratiquer la continence parfaite (en cas de mariage, ils doivent se séparer de leurs épouses) ; ceux qui ont reçu le sacrement de l'ordre ont la possibilité de ne pas se marier, mais les hommes mariés et ordonnés peuvent bénéficier de leur vie de couple²⁰. Néanmoins, pendant leur « temps de service »

14. *Demonstratio evangelica* 1, 9, cité dans STICKLER, *Clerical Celibacy*, p. 92.

15. STICKLER, *Clerical Celibacy*, p. 106.

16. *Ibid.*, p. 17.

17. *Ibid.*, p. 22.

18. *Ecclesiastical History*, Livre 2, chapitre 23.

19. STICKLER, *Clerical Celibacy*, p. 63 ; GALOT, *Theology of the Priesthood*, p. 249, la note 47 concorde : « [...] l'intervention de Paphnuce au Conseil de Nicée [...] ne peut être considérée comme historique. »

20. GALOT, *Theology of the Priesthood*, 242. Voir aussi STICKLER, *Clerical Celibacy*, p. 47.

au sanctuaire, ils renonceraient, comme les prêtres de l'Ancien-Testament, à l'usage du mariage.

Quoi qu'il en soit, un seul canon nous est parvenu de Nicée sur le sujet :

« Le grand Synode a strictement interdit à tout évêque, presbytre, diacre ou tout autre membre du clergé d'avoir une *subintroducta* chez lui, à l'exception d'une mère, d'une sœur ou d'une tante, ou de toute autre personne qui soit au-dessus de tout soupçon (canon 3). »

*Nous sommes
joyeusement tombés
d'accord pour qu'évêques,
prêtres et diacres, tous gardiens
de la pureté, s'abstiennent de
[rapports conjugaux] avec leurs
épouses, afin que ceux qui servent
à l'autel puissent conserver
parfaite chasteté*

Subintroducta se rapporte à une femme introduite furtivement. Le fait qu'une épouse ne soit pas mentionnée parmi celles autorisées à vivre dans la maison d'un ecclésiastique suggère-t-il que les Pères considéraient l'obligation de continence comme allant de soi²¹ ?

Le canon 2 du Concile de Carthage (en l'an 390) mentionne que : « C'est à l'unanimité que les évêques firent cette déclaration : « [...] joyeusement nous sommes tombés d'accord pour qu'évêques, prêtres et diacres, tous gardiens de la pureté, s'abstiennent de [rapports conjugaux] avec leurs épouses, afin que ceux qui servent à l'autel puissent conserver parfaite chasteté²². »

Recueillant des questions au nombre desquelles certaines sur la chasteté et la pureté des prêtres, le pape Innocent I^{er} (401-417), répondait sans ambages à la troisième :

« Une décision relative aux évêques, prêtres et diacres astreints aux services divins a donc été prise [...] non seulement en notre nom mais aussi conformément aux Saintes Écritures, à savoir que ceux-ci soient tenus à la chasteté ; à ce propos, les Pères ont également prescrit un régime d'abstinence physique²³. »

Finalement, le I^{er} concile de Latran (1123) installera l'interdiction de cohabitation avec les épouses en loi générale (canon 7) pour l'Occident. Latran II (1139), lui, établira par décret l'empêchement au mariage, rendant ainsi toute

21. STICKLER, Clerical Celibacy, p. 62. Cependant, il n'y a aucune déclaration directe sur le sujet.

22. *Ibid.*, p. 24.

23. *Ibid.*, p. 33.

Latran II
(1139), lui, établira
par décret toute
tentative de mariage
par un clerc ordonné
comme étant
irrecevable.

tentative de mariage par un clerc ordonné irrecevable²⁴. Avec le moine Gratien naît en 1142 le droit canon. Son recueil de toutes les législations adoptées au cours du premier millénaire, le *Decretum Gratiani*, accepte la thèse de Paphnuce du Concile de Nicée et le canon 13 du Concile de Trullo (691), mais sans engager l'Église latine, tout en explicitant les diverses législations de l'Orient touchant le célibat²⁵.

ASPECTS THÉOLOGIQUES DE LA QUESTION

Il faut chercher les fondements d'une théologie mystique du sacerdoce dans l'interconnexion du Christ avec le mystère de l'Ordre et celui de l'Eucharistie. Le Christ est le prêtre de la Nouvelle Alliance. Dans son propre sang, il offre un sacrifice nouveau. Nul ne peut aimer plus que lui qui va jusqu'à donner sa vie pour ses amis (Jn 15, 13). Sur la croix, notre grand prêtre fait le don total de sa personne au Père et pour nous. Sur la croix, il se révèle comme étant le Bon Pasteur qui a donné sa vie pour les brebis, l'Époux célibataire qui aime son Église : « L'ordination fait entrer l'homme ordonné dans une union organique surnaturelle avec le Christ²⁶. » Il se distingue par son rôle, par celui qu'il signale, dont il est le signe, et agit « en la personne du Christ ».

Le mot « rôle » traduit le mot grec *sphragis*, qui désigne un sceau, une empreinte qui « [...] conforme sa personne au Christ et lui confère sa ressemblance²⁷. ». Ces actes découlent de celui qu'il est, de ce qu'il est, *agere sequitur esse* [L'agir découle de l'essence]. Il est donc l'ambassadeur du Christ et l'intendant de ses mystères (2 Co 5,20 ; 1 Co 4,1). Lui aussi est appelé au don total de soi, au célibat

24. *Ibid.*, p. 45. Ce Conseil est interprété à tort comme ayant introduit pour la première fois la loi générale sur le célibat, seuls les hommes non mariés étant admis au sacerdoce. Il se contente de réaffirmer la loi sur la continence, même si la législation ultérieure portera toujours sur les hommes mariés ordonnés selon la loi, et non pas contre elle. Voir CHOLIJ (Roman), "Priestly celibacy in Patristics and in the history of the Church" [« Le célibat sacerdotal dans la patristique et dans l'histoire de l'Église »], sur http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cclergy/documents/rc_con_cclergy_doc_01011993_chisto_en.html, consulté Le 12 mai 2020. Cholij est secrétaire de l'Exarque apostolique pour les catholiques ukrainiens en Grande-Bretagne.

25. STICKLER, Clerical Celibacy, 47. CHOLIJ, "Priestly Celibacy," note 64 : « Le *Decretum Gratiani*, qui fait partie du *Corpus Iuris Canonici*, donne des informations inexacts sur le contexte de la discipline orientale. »

26. STICKLER, Clerical Celibacy, p. 86, en référence à SCHEBEEN (Mathias Joseph), *Die Mysterien des Christentums*. Mainz, 1931, p. 543-546.

27. GALOT (Jean), *Theology of the Priesthood* [Théologie du sacerdoce]. San Francisco : Ignatius Press, 1984, p. 206.

*Lui aussi
est appelé
au don total
de soi, au célibat
d'amour.*

d'amour. L'Église attend du prêtre ordonné un amour sponsal comme celui de la Tête elle-même : « Un amour pastoral dans son devoir, 24 h sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an (même lorsqu'il n'est pas activement impliqué dans les tâches ministérielles)²⁸. » Et saint Jean-Paul II écrit ceci : « L'Église, comme Épouse de Jésus Christ veut être aimée par le prêtre de la manière totale et exclusive avec laquelle Jésus Christ Tête et Époux l'a aimée. Le célibat sacerdotal alors, est don de soi dans et avec le Christ à son Église, et il exprime le service rendu par le prêtre à l'Église dans et avec le Seigneur. [...] (*Pastores dabo vobis*, n° 29). »

EUCHARISTIE ET SACERDOCE MINISTÉRIEL

La célébration du Christ sur la Croix au Calvaire a constitué l'offrande totale de tout son être à Dieu pour les pécheurs. Elle témoigne de l'amour célibataire sur la croix. Cela s'est passé au Calvaire, mais son institution remonte à la soirée précédente, lors de son dernier repas, au cours duquel il a également institué le sacerdoce. Des apôtres il y fait des prêtres qui célèbrent au profit du peuple sacerdotal et transmettent l'événement à la postérité : « C'est pourquoi le sacerdoce des prêtres [...] par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne (*Presbyterorum Ordinis*, n° 2). »

*Prononcer
« Ceci est mon
corps », « Ceci est mon
sang » signifie que « le moi
du prêtre est totalement
transparent au moi
du Christ. »*

Pain et vin sont symboliques du Christ prêtre-victime ; ils sont convertis en son corps et en son sang, corps et sang de la victime sur la croix. Pour le prêtre, prononcer « Ceci est mon corps », « Ceci est mon sang » signifie que « [...] le moi du prêtre est totalement transparent au moi du Christ²⁹. » Pareille transparence inclut le don total de soi en vue de racheter les humains et de former l'épouse du Christ, l'Église, royaume de Dieu sur terre. Le royaume révélé pose des exigences et lance des défis aux disciples.

Benoît XVI tire un argument en faveur du célibat par assimilation aux prêtres de l'Ancien Testament qui s'abstenaient d'union sexuelle chaque fois qu'ils exerçaient leur ministère. Désormais, nous avons la Messe quotidienne :

« Cette situation exige de leur part l'exclusivité de leur relation à Dieu. Par conséquent, cela exclut d'autres liens qui, comme le mariage, concernent

28. O'KEEFE (Mark), OSB, *In Persona Christi: Reflections on Priestly Identity and Holiness* [*In Persona Christi* : Réflexions sur l'identité et la sainteté sacerdotales]. St. Meinrad School of Theology: Abbey Press, 1998, p. 35.

29. GALOT, *Theology of the Priesthood*, p. 209.

toute la vie d'une personne. De la célébration quotidienne de l'Eucharistie, qui implique un état permanent de service à Dieu, est née spontanément l'impossibilité d'un lien matrimonial. On peut dire que l'abstinence sexuelle qui était focalisée sur la fonction s'est automatiquement transformée en une abstinence de nature ontologique³⁰.»

SPIRITUALITÉ DU CÉLIBAT

La chasteté appelle à l'intégration de la sexualité dans notre vie d'êtres humains

Le célibat clérical est une question de foi, il doit être accepté comme don de Dieu. Il faut avoir les yeux fixés sur Jésus et avoir totale confiance en lui. Pierre ne put marcher sur l'eau vers Jésus qu'en gardant son regard fixé sur lui. Toute présomption, toute absence de dépendance à l'égard de Jésus, et voilà notre Pierre qui sombre : « Tu as si peu de foi ; pourquoi as-tu douté ? » lui dit Jésus (Mt 14, 22-33).

La personne humaine est nécessairement un être relationnel, physiquement, socialement, de même que spirituellement. « Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul. » Le célibat pose des exigences cruciales à la sexualité. On éprouve une « perte dans la réalisation de son instinct sexuel » ou encore : « une privation de plénitude en matière de sexualité³¹. » « Comment peut-on résister aux pulsions véhémentes et fréquentes de plaisirs [sexuels] ? », demande Kiesling³². La chasteté appelle à l'intégration de la sexualité dans notre vie d'êtres humains, que nous soyons mariés ou célibataires. Et puisque la sexualité doit être intégrée dans la vie humaine, le célibataire doit en avoir une bonne connaissance. Un célibataire avisé reconnaît, affirme et accepte sa sexualité. Et on peut être bien dans sa peau sans abuser d'elle. En dépit des tentations et de la tentation au péché (*vitium concupiscendi*), saint Augustin recommande : « Choisissez de lutter avec patience et amour contre cette habitude de la chair indomptée ! » Une telle expérience enseigne l'humilité. Le célibataire ne doit pas prétendre être un surhomme. Sans la foi, pas de vrai miracle ; le miracle du célibat exige effectivement foi, obéissance et humilité.

Le célibataire ne doit pas prétendre être un surhomme.

La vigueur sexuelle au sens d'énergie peut être mise au service du mariage comme du célibat. Le célibataire qui connaît et accepte sa sexualité doit savoir en

30. *From the Depths of Our Hearts*, p. 41.

31. FARICY (Robert, S.J.), *Spirituality for Religious Life* [Une spiritualité pour la vie religieuse]. New York: Paulist Press, 1976, p. 44.

32. KIESLING (Christopher, O.P.), *Celibacy, Prayer and Friendships* [Célibat, prière et amitiés]. New York, Alba House, 1977, p. 71.

sublimier l'énergie. La prise de conscience est un vaste domaine d'étude et de formation pour le célibataire.

Le cardinal saint John Henry Newman la qualifie de « vicaire aborigène du Christ ». La langue kiswahili est-africaine l'appelle « *malaika wa roho* » - l'ange du cœur. Tout acte éthique exige une délibération de la conscience. Éclairée par la foi, la conscience devient la référence ultime pour mener un style de vie célibataire. À juste titre le Mahatma Gandhi indien décrit-il le « plaisir sans prise de conscience » comme l'un des sept péchés capitaux de notre époque.

Vécut conscience, le célibat est célébré comme une fête joyeuse lorsqu'il jouit de clairovoyance et de liberté. S'il est imposé de l'extérieur de la conscience, le célibat devient fardeau insupportable. La conscience, ultime conseillère de l'homme, n'est pas absolue. Avec sa capacité spirituelle, la conscience peut être ouverte à un au-delà d'elle-même. Pour l'aider à s'élever, la Grâce peut se manifester à la conscience. Lorsque cela se produit, la nature sexuée s'ouvre à une coexistence heureuse avec le célibat. Un échange ouvert est ainsi présumé, et une coopération fructueuse peut alors s'établir.

Sexualité et célibat tous deux sont des dons qui relèvent respectivement de la nature et de la grâce. Ce sont des dons pour l'amour. Jésus, le divin maître, est à la fois sexuel et célibataire. Il est Dieu et Amour ; son message est amour, le Royaume de l'amour. Il a investi tout son être, tous ses dons, son temps et toutes les occasions qui se présentaient à lui pour faire de ce Royaume une réalité pour nous.

Sexualité et célibat sont tous deux des dons qui relèvent respectivement de la nature et de la grâce. Ce sont des dons pour l'amour. Jésus, le divin maître, est à la fois sexuel et célibataire.

CONCLUSION

En partageant « [...] une union biologique surnaturelle avec le Christ », l'ordonné est lui aussi prêtre et victime. Cette qualité de victime se manifeste par son amour et son service sacrificiel et célibataire. Avec le Christ sur la croix, dans l'Eucharistie, l'ordonné se tient sur le devant de la scène pour prendre conscience du péché. À la lumière de l'Eucharistie, il voit ce que le péché a fait à Dieu et se repent de plus belle.

Le célibat grandit dans le sens de Dieu par la célébration fréquente de l'Eucharistie. Cela lui inspire le besoin de confesser fréquemment ses propres péchés. Ce n'est pas un hasard si, à sa résurrection des morts, le premier don de Jésus aux disciples fut le Saint-Esprit ; Jésus a donné le pouvoir de pardonner les péchés à l'heure du mystère pascal. Cette expérience enseigne aux célibataires l'humilité et le courage de continuer à lutter pour se libérer totalement de leurs péchés.

Il n'est pas chrétien de se laisser décourager par nos péchés et nos manquements. Jésus est venu pour les pécheurs. La scène du banquet nuptial qu'il décrit

*La réponse
de l'Église
est restée la même :
fidélité à la tradition
apostolique
du célibat.*

est peuplée d'invités mutilés et handicapés. Nous sommes au rendez-vous, prêts à recevoir ce qu'il nous remet, y compris le vêtement de noces. Il pardonne et prie pour notre pardon. Le célibataire est tout à fait conscient de tout cela, et il n'est pas indifférent à tout ce que dispense le Seigneur. Nous comprenons la vie du Christ comme une route qui mène à Jérusalem pour y proclamer le Royaume des cieux au moyen de l'amour.

Nous y voyons son sacerdoce et son dernier repas. Tous ces éléments sont liés et sont au service du Royaume ; ils exigent la foi, non une expérience rationnelle ou culturelle. De même, le célibat, qui n'est pas chose normale et ne relève d'aucune expérience culturelle, requiert la foi. C'est ici que l'on peut considérer la beauté du célibat. Situé en leur cœur et lié aux mystères pascals pour le Royaume des Cieux, le célibat respandit de toute sa beauté. Déconnecté de ceux-ci et confiné en solitaire, le célibat est d'une atroce laideur.

Vénéralisé par les cils, l'œil dans son orbite est un véritable joyau ; arrachez-le de son emplacement et posez-le sur un plat, quel hideux spectacle ! Cette analogie est certes un peu bancal, mais le fait est que le célibat consacré au nom du Royaume des cieux est chose admirable.

Même si l'on lui accorde une véritable spiritualité, le célibat reste cependant douloureux, un véritable défi. L'Église peut-elle le desserrer pour ses prêtres ? Mais c'est que l'épouse du Christ attend de son prêtre ordonné le service d'amour que doit prodiguer un époux ! En sa qualité de pasteur, le pape François a écouté avec compassion les difficultés que connaît actuellement l'Église d'Amazonie. Cependant la réponse de l'Église est restée la même : fidélité à la tradition apostolique du célibat.

À chaque époque de l'histoire de l'Église, cette réponse a été ressentie comme un défi à relever malgré le contexte compliqué. Nonobstant, pour Dieu, les heures les plus sombres se révèlent être les périodes les plus fructueuses.

Pour Dieu, rien d'impossible ; sa grâce abonde. Moyennant une formation intégrale suffisante et une vie spirituelle adéquate, le célibat clérical produira encore et toujours d'abondants fruits spirituels. ■

*Francis Edumalichukwu Okonkwo, C.S.Sp.,
Holy Ghost Haven, Mgbidi, Nigéria.*